

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Publié le 05/10/23
Mis en ligne le 05/10/23

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

4. Fonction Publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Pour donner suite à des avancements de grade (par voie d'ancienneté, ou de promotion interne) ou à des ajustements de grade établis précédemment, il y a lieu de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, en procédant à la suppression des grades précédemment détenus.

1) Suppression de poste à la suite d'une procédure de recrutement

A l'issue d'une procédure de recrutement menée en 2021, afin de pourvoir un emploi vacant d'agent d'entretien polyvalent au sein de la direction de la petite enfance, le Conseil Communautaire du 31 mars 2021, a autorisé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, conforme au grade détenu par la candidate retenue par les membres du jury.

En contrepartie de la création de poste susvisée, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial qui sera réuni le 25 septembre 2023, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant l'emploi ci-dessous :

| Filière | Grade | Quotité | Effectifs | Référence et/ou date de la délibération de création initiale | Date de suppression effective |
|-----------|-------------------|---------------|-----------|--|-------------------------------|
| Technique | Adjoint technique | Temps complet | 1 | N° 184/18 du 27/09/2018 | 01/10/2023 |

2) Suppression de poste par suite d'un avancement par voie de promotion interne en juin 2021

Tenant compte des besoins de service, un agent a bénéficié d'un avancement par le biais de la promotion interne au 1^{er} juin 2021 (Direction des Services Techniques).
Le poste en question a été créé à l'occasion du Conseil Communautaire du 31 mars 2021, au grade d'agent de maîtrise.

En contrepartie de la création de poste susvisée, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial qui sera réuni le 25 septembre 2023, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant l'emploi ci-dessous :

| Filière | Grade | Quotité | Effectifs | Référence et/ou date de la délibération de création initiale | Date de suppression effective |
|-----------|--|---------------|-----------|--|-------------------------------|
| Technique | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | Temps complet | 1 | N° 123/17 du 14/06/2017 | 01/10/2023 |

3) Suppression de postes par suite d'avancements par voie de promotion interne en juin 2022

Tenant compte des besoins de service, deux agents ont bénéficié d'un avancement par le biais de la promotion interne au 1^{er} juin 2022 (Direction du développement économique et touristique).
Les postes en question ont été créés à l'occasion du Conseil Communautaire du 11 mars 2022, au grade d'agent de maîtrise.

En contrepartie des créations de postes susvisées, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial qui sera réuni le 25 septembre 2023, il convient de modifier le tableau des effectifs en

supprimant les emplois ci-dessous :

| Filière | Grade | Quotité | Effectifs | Référence et/ou date de la délibération de création initiale | Date de suppression effective |
|-----------|--|---------------|-----------|--|-------------------------------|
| Technique | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet | 2 | N° 430/16 du 03/11/2016 | 01/10/2023 |

4) Suppression de postes par suite d'avancements par voie d'ancienneté au 01/12/2022

Tenant compte des besoins de service, quatre agents ont bénéficié d'un avancement par le biais de la promotion interne au 1^{er} décembre 2022 (1 agent de la Direction des Services Techniques, 2 agents de la Direction de la lecture publique, et un agent de la Direction Générale des Services). Les postes en question ont été créés à l'occasion du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022, aux grades suivants :

- 1 Technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

En contrepartie des créations de postes susvisées, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial qui sera réuni le 25 septembre 2023, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant les emplois ci-après :

4. Fonction Publique 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

| Filière | Grade | Quotité | Effectifs | Référence et/ou date de la délibération de création initiale | Date de suppression effective |
|----------------|--|---------------|-----------|--|-------------------------------|
| Technique | Technicien principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet | 1 | N° 199bis/17 du 09/11/2017 | 01/10/2023 |
| Culturelle | Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet | 1 | N°429/16 du 03/11/2016 | 01/10/2023 |
| Culturelle | Adjoint du patrimoine | Temps complet | 1 | N° 11/17 du 18/01/2017 | 01/10/2023 |
| Administrative | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | Temps complet | 1 | N° 151/20 du 24/09/2020 | 01/10/2023 |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'autoriser la suppression des 8 postes susvisés, aux quotité, grades, et date tels que précisés dans les tableaux ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Eric BODEAU